



### Politique du Ministère

La politique du livre menée par le ministère de la Culture et de la Communication vise à maintenir et à développer un réseau de diffusion du livre dense et diversifié sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, le soutien aux librairies de qualité, qui participent à la diffusion des œuvres et contribuent à l'aménagement du territoire, constituent une priorité de l'action du Ministère.

### Description du dispositif

Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont susceptibles d'apporter un soutien financier aux projets de création, de reprise, de développement, d'agrandissement ou de modernisation des librairies installées dans leur région.

Les critères d'éligibilité sont définis par les DRAC et reposent tant sur la qualité culturelle des projets que sur leur pertinence en terme d'aménagement du territoire.

Ces concours financiers sont destinés aux établissements ayant une activité de vente au détail de livres neufs non soldés.

### Modalités d'attribution et de versement

Le montant de la subvention est déterminé selon la nature du projet et le budget prévisionnel nécessaire à sa réalisation.

#### Public(s) éligible(s)

Association..... : OUI  
Personne physique..... : NON  
Collectivité territoriale ... : OUI  
Établissement Public ..... : OUI  
GIP/GIE ..... : NON  
Société privée..... : OUI

#### Contact

Direction Régionale des Affaires Culturelles de votre région  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/regions>

---

#### Pour les associations :

Téléchargez ici le formulaire Cerfa  
de demande de subvention

Pour les autres usagers demandeurs, prenez contact avec  
la Direction Régionale des Affaires Culturelles